

Protocole d'accord Etat-Région pour le financement d'opérations « Rebonds »

AVIS

Un plan de relance de l'économie et de transition pour :



6 Octobre 2020

Président de la Commission Aménagement et développement des territoires
et du Massif, Foncier et Logement Roger DERMESROPIAN Assisté de Eric VARIN
Rapporteur Roger DERMESROPIAN
Avis adopté à la majorité par 45 voix et une abstention
dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Contexte : une crise sanitaire à l'échelle mondiale, aux répercussion économiques importantes

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a touché une grande partie de l'humanité et les mesures engagées pour limiter la propagation du virus ont eu un impact économique important, touchant plus fortement les secteurs marchands.

A titre d'exemple, les statistiques de l'INSEE, au 7 mai 2020, ont montré en Provence-Alpes-Côte d'Azur une baisse de l'activité économique de 33 % par rapport à une année « normale » avec un recul de 40 % dans le secteur marchand.

Pour pallier les effets économiques de la crise sanitaire, l'Etat et la Région se sont mobilisés dès mars 2020 pour aider les entreprises et sauver les emplois. Un premier fonds de soutien Etat-Région de 624 M€ a été suivi de la mise en place du plan de soutien et de relance de la Région d'un montant d'1,4 Md €.

En septembre, l'Etat a annoncé un plan de relance national de 100 Md €, dont 40 Md proviennent de la part française du plan de relance de l'Union Européenne adopté en juillet 2020. Ce plan européen comprend, des subventions pour 390 Md € et des prêts remboursables pour 360 Md €. Ce plan s'adosse au budget à long terme de l'Union Européenne (2021 – 2027).

La Région et les services de l'Etat ont souhaité ne pas attendre la fin des négociations du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 pour engager des opérations de relance de l'économie à court terme, à l'horizon de 6 mois. Le protocole d'accord conclu entre ces deux parties pour un montant, à parité, de 32 M€ pour chacun des signataires, permettra de lancer les chantiers identifiés en annexe du protocole dès la signature de ce dernier et ce, tout au long du premier semestre 2021.

La Région va soumettre ce protocole au vote des élus régionaux réunis en assemblée plénière le 9 octobre prochain. C'est dans ce contexte qu'en application de l'article L. 4241-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport a été soumis à l'avis du CESER.

2. Remarques du CESER

Le CESER a pris connaissance, avec intérêt, du protocole d'accord entre l'Etat et la Région pour relancer l'économie à travers des chantiers de sécurisation, de mise aux normes, de mesures pour la protection de l'environnement, ainsi que pour l'amélioration des transports et de la mobilité des personnes et des biens.

Dans l'article 1 du protocole, sont présentés les engagements de l'Etat et de la Région, qui au total sont à parité, et à hauteur de 31,9 M€.

Le CESER aurait souhaité voir figurer dans ce même tableau l'ensemble des participations financières, même prévisionnelles, permettant de constater la viabilité des projets et leur mise en œuvre dans les délais mentionnés dans le protocole, à savoir, au plus tard fin du premier semestre 2021.

L'article 2 porte sur une liste d'opérations pouvant être engagées dès maintenant. Il s'agit des opérations identifiées en priorité 1 et 2 dans le tableau joint et de deux des trois opérations listées à l'article 1, b) et inscrite dans un tableau hors priorités.

Le CESER prend acte de cette première liste d'opérations financées hors contrat de plan, pour la majorité d'entre elles.

Le CESER remarque cependant que certaines opérations portent la mention « CPER » alors que le glissement des financements d'Etat avait reporté la mise en œuvre de plusieurs opérations en 2021 voire en 2022, notamment des opérations liées aux transports, dont les infrastructures ferroviaires, qui ont été, pour l'instant, sorties des négociations du futur Contrat de Plan.

Le CESER s'interroge sur le devenir des opérations du précédent CPER non réalisées à ce jour et non inscrites dans le tableau listant les opérations « rebonds ».

Par ailleurs, même si un échéancier global est mentionné dans le corps du texte du protocole, le CESER aurait souhaité que le tableau joint en annexe soit complété par des plannings prévisionnels de réalisation.

Enfin, le CESER espère que le financement de ces chantiers sera une véritable opération préalable au Contrat de Plan, et ne viendra pas obérer d'autant la participation de l'Etat sur le CPER 2021-2027.

Explications de vote

Intervention du 1er Collège

La crise sanitaire, au-delà de l'aspect médical, a plongé le monde économique dans une récession d'une ampleur sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale.

Après une période d'hésitation due à l'impréparation de chacun face à la survenance d'une telle épidémie, les institutions, et notamment la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ont pris des décisions importantes pour soutenir les entreprises, même si certains secteurs restent durement touchés du fait de leur activité essentiellement basée sur la fréquentation (tourisme, transport aérien, culture, restauration, sports, etc.). De même, certaines activités ne pouvant pas, ou peu, bénéficier du télétravail ont vu leur chiffre d'affaire s'effondrer. C'est notamment le cas du BTP. C'est pourquoi le 1er collège ne peut que saluer la signature d'un protocole Etat-Région destiné à lancer des chantiers définis comme prioritaires dès le 1er semestre 2021, pour un montant total de 64 millions d'euros, partagés à part égale entre les deux institutions.

Le 1^{er} collège insiste toutefois pour que la Région s'assure que les autres financements fléchés sur ces programmes sont mobilisables rapidement pour respecter un planning de réalisation permettant de lancer ces opérations dès le début de l'année 2021 et de les poursuivre sans interruption jusqu'à leur terme, suivant un planning qu'il conviendra d'établir au plus tôt.

Le premier collège votera l'avis

Intervention des groupes CGT, FSU et Solidaires (2ème Collège)

Les groupes CGT, FSU et Solidaires partagent le regret exprimé par l'Avis sur le manque de visibilité de « l'ensemble des participations financières, même prévisionnelles » concernant le financement des opérations « Rebonds ». Encore une fois, la lisibilité budgétaire n'est pas assurée. Cette opacité ne permet pas à la société civile organisée que représente le CESER et, plus largement, à la population de la région d'avoir un avis objectif sur ce programme « Opérations Rebonds ».

Rappelons que la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans les articles 14 et 15, inscrit le droit des citoyens et de la société de contrôler les finances publiques. De plus, ils disposent d'un droit à l'information et à la communication de documents budgétaires affirmé par la loi du 6 février 1992 « comme un principe essentiel de la démocratie locale ». A l'heure où la défiance des citoyens envers les élus devient alarmante, la transparence budgétaire est indispensable pour redonner confiance.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis dont ils partagent les remarques et les interrogations notamment concernant le futur CPER 2021-2027.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 57 53 00

> e.mail : ceser@regionpaca.fr Site web: www.ceserpaca.fr Site Newsletter : ceser@regionpaca.com